

Trait d'Union



**Visite de l'Assemblée
Nationale pour les
jeunes du CMJE**

En page 4



**"Village
Aventure"**

En page 20



À la Une

**Visite du Sous-Préfet de
l'arrondissement de Béthune
Juillet 2023**

Dossier à retrouver dans la
rubrique : «Zoom sur...»





Appel au bon sens collectif

Les véhicules n'ont pas vocation à stationner sur les trottoirs !

La configuration de nos rues et les exigences modernes rendent difficilement compatibles ce principe avec la réalité. Nous sommes encore dépendants des voitures, combien de véhicules par foyer ? Soyons honnêtes : Qui est prêt à marcher 100 ou même 50 mètres ? Le domaine public est, par définition, affecté à l'usage de tous, mais il convient de respecter un principe des plus logiques : «Tout stationnement de véhicules doit permettre de laisser circuler librement une poussette».

Les parents qui accompagnent leur enfant ne doivent pas être obligés de descendre sur la rue du fait du stationnement anormal d'un véhicule.

Cet été , les services techniques ont procédé à la matérialisation de places d stationnement aux abords de l'école Prin en ce sens.



Pour la rue Tirtaine, la tentative de conciliation réamorcée courant 2022 avec une société locale a conduit courant septembre à une intervention de Monsieur le Sous-préfet, sollicitée par Monsieur le Maire.

L'ensemble des membres du Conseil Municipal, lors de la séance du 28 septembre dernier, à l'unanimité, a acté la procédure en cours.

Et a rappelé que la bonne circulation des piétons doit rester la priorité et ne pas souffrir d'exceptions.



Journal d'informations municipales

Directeur de publication :
Jean-Marie Caramiaux

Comité de rédaction :
Jean-Marie Caramiaux, Monique Lecompte, Jean-Pierre Bève, Danièle Demerville, Laurent Vandeputte

Rédaction / Photos / Mise en page / Impression :

SERVICE COMMUNICATION
Mairie d'Hersin-Coupigny

Ce bulletin est distribué en toute boîte par les élus de la majorité.

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Sommaire

□ Affaires scolaires & Jeunesse

Visite de l'Assemblée Nationale pour les jeunes du CMJE	4
Fête de la Jeunesse au complexe Futura.....	5
Kermesse aux multi accueil «Les Marmots».....	5
ALSH de Juillet - Août.....	6
Village prévention routière.....	8
Rentrée scolaire 2023	9

□ Informations

Arrêté sur les EDPM (Engin de Déplacement Personnel Motorisé)...	10
---	----

□ Affaires sociales et solidarité

Edito.....	11
Le colis du CCAS	11
Pour le bien-être animal.....	12
Reconduction du chèque combustible	12
Découvrez le Taxi Séniор	13
Une voiturette au cimetière.....	13
Les permanences aux CCAS	14

□ Développement durable

Fête de la Nature.....	15
------------------------	----

□ Travaux

Visite des chantiers communaux.....	16
-------------------------------------	----

□ Actualités municipales

Festivités du 14 juillet	18
« Village Aventure ».....	20

□ Vie sportive

«Faites du sport»	21
-------------------------	----

□ Zoom sur...

Le Sous-Préfet en visite	22
--------------------------------	----

□ Tous ensemble pour la Culture

Edito.....	24
Le voyage culturel annuel	24
Magnifique spectacle par les danseuses du groupe « Modern'Jazz »	25
Le Printemps des poètes	26
La fête de la musique.....	27
Un projet de street art.....	28
Concert de l'école de musique.....	28

□ Dynamisme local

AMT, l'entreprise de transport	29
Monsieur Paysage.....	29

□ Etat-Civil

30

□ Expression libre.....

31

Édito

Hersinoises, Hersinois,



En ce début d'automne, une nouvelle page de notre engagement pour Hersin Coupigny s'ouvre. L'été a été le théâtre d'une effervescence bienveillante au sein de nos centres de loisirs, où les rires des jeunes ont résonné, témoignant de moments de découverte et de partage qui forgent notre identité.

Ces instants de complicité, de créativité et de développement personnel incarnent notre ferme volonté de doter nos jeunes générations d'un environnement propice à leur épanouissement. Notre engagement envers une éducation de qualité, une expérience ludique et enrichissante, restent la boussole qui guide nos actions.

À présent, alors que l'automne s'installe, nous contemplons avec une fierté renouvelée le départ de nos enfants vers une nouvelle année scolaire. Les travaux que nous avons entrepris, avec une minutie rigoureuse, dans nos écoles, sont le reflet de notre dévouement à offrir à nos élèves un cadre d'apprentissage optimal.

En tant que Maire, j'exprime ma reconnaissance envers l'ensemble des acteurs qui ont contribué à ces avancées. Chacun de vous joue un rôle crucial dans l'épanouissement de notre commune.

À mesure que les feuilles tombent, nos aspirations se renouvellent. Nous poursuivrons notre engagement à dynamiser notre éducation, à embellir notre cadre de vie et à cultiver l'unité qui fait la force d'Hersin Coupigny. Ensemble, nous écrivons le prochain chapitre de notre aventure collective, portés par une vision commune de succès et de progrès.

Je vous remercie pour votre confiance et votre implication. La route que nous suivons est exaltante et chargée de promesses, et je suis convaincu que nos efforts collectifs porteront leurs fruits.

Votre Maire,
Jean-Marie CARAMIAUX

Affaires scolaires & Jeunesse

Visite de l'Assemblée Nationale pour les jeunes du CMJE



Le mercredi 5 juillet a marqué une journée exceptionnelle pour les jeunes membres du CMJE d'Hersin-Coupigny.

Guidés par les adjoints au Maire, Monique Lecompte, Martine Sauvage et Laurent Fontaine, ils ont eu le privilège de fouler les couloirs emblématiques de l'Assemblée Nationale à Paris.

C'est en présence de Monsieur Jean-Marc Tellier, député de la 3e circonscription et membre de la Commission des finances, et de sa collaboratrice, Madame Stéphanie Messineo, que nos jeunes ont découvert l'histoire, l'architecture et la profonde signification de ce haut lieu de décision. Les salles de délibération, le dynamisme des séances parlementaires et les couloirs résonnant des débats passionnés les ont profondément impressionnés.



Au-delà de la visite, ce fut un véritable échange. Monsieur Tellier et Madame Messineo ont partagé leur temps et leur expertise, répondant aux interrogations de nos curieux visiteurs.

La ville d'Hersin-Coupigny, Monsieur Jean-Marie Caramiaux, son Maire, ainsi que tous les élus, expriment leur gratitude envers Monsieur le Député pour cette opportunité éducative hors du commun.



Fête de la Jeunesse au complexe Futura



Monique Lecompte,
Adjointe à la Jeunesse

Nous nous souvenons de la Fête de la Jeunesse qui a illuminé le complexe Futura. Cette journée a été marquée par une énergie, un enthousiasme et une ambiance festive.

Les rires, les jeux animés et les sourires rayonnants ont coloré cette journée.

Nous tenons à remercier tous ceux qui ont contribué à cet événement, offrant leur temps et leur énergie.



Kermesse aux multi accueil «Les Marmots»

Un après-midi féerique à la salle Kempa

Un spectacle de rires et de la joie ont animé la salle Kempa. Des explorateurs en herbe, des stands multicolores et une ambiance festive ont créé un moment féerique, illuminant les sourires de tous.



ALSH de Juillet - Août

Retour en images







Village prévention routière

pour sensibiliser les jeunes



Sébastien Fournier,
Conseiller délégué à la
sécurité

La municipalité d'Hersin-Coupigny s'est engagée à faire de la sécurité routière l'une de ses priorités.



Le 19 septembre dernier, elle a organisé un "Village prévention routière" à destination des élèves de primaire et du collège Romain Rolland.

Cette journée a permis aux jeunes de découvrir les différentes facettes de la sécurité routière, de la sensibilisation aux dangers de l'alcool et des stupéfiants au volant, jusqu'aux conseils pour une conduite responsable.

Au programme, des stands tenus par des acteurs locaux de la sécurité routière, tels que la Gendarmerie, la Mission Intercommunale de Prévention des Promotions

de Santé (MIPPS), le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et l'Escadron Départemental de Sécurité Routière / Peloton Motorisé (EDSR / PMO).

Les élèves ont également pu assister à une démonstration du SDIS et visiter le CPI d'Hersin-Coupigny.

Une enquête réalisée à l'issue de la journée a montré que les élèves avaient acquis de nouvelles connaissances en matière de sécurité routière.

La municipalité d'Hersin-Coupigny entend reconduire cet événement l'année prochaine, pour la 15^{ème} édition.



Rentrée scolaire 2023

le temps des retrouvailles



Martine Sauvage,
Adjointe aux affaires
scolaires

La rentrée scolaire a eu lieu ce lundi 4 septembre 2023 dans les écoles d'Hersin-Couigny. Un jour important pour les enfants, les parents et les enseignants, qui marque le début d'une nouvelle année scolaire.

Les enfants, impatients de retrouver leurs camarades

Après des vacances estivales bien méritées, les enfants étaient impatients de retrouver leurs camarades et leurs enseignants. Ils ont retrouvé les bancs de l'école, prêts à commencer une nouvelle année scolaire.



Sur la photo ci-contre, Mesdames Martine Sauvage, Adjointe aux affaires scolaires et, Annie Iwinski, Conseillère municipale accueillant la nouvelle institutrice de l'école maternelle Marie Curie, Madame Justine Delattre, suite à la réouverture d'une troisième classe.

Celles-ci se sont ensuite rendues à l'école Jules Vallès afin de rencontrer la nouvelle directrice Madame Aline Demuynck.



Informations

Laurent Vandeputte,
Conseiller délégué à l'information
et à la communication



Arrêté sur les EDPM **Engin de Déplacement Personnel Motorisé**

Il regroupe plusieurs types de modèles sans place assise comme la trottinette électrique, l'hoverboard, le skate et beaucoup d'autres encore.

A N° 23/09

**ARRÈTE DU MAIRE RELATIF A LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION DES
ENGINS DE DÉPLACEMENT PERSONNEL MOTORISÉS (EDPM)
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE**

Le Maire de la Commune d'HERSIN-COUPIGNY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2112-1 et suivants réglementant la police municipale, et les articles L.2213-1 à L.2213-6, réglementant la police de la circulation et du stationnement,

Vu l'article R 412-43-1 du Code de la Route,

Vu l'article R. 610-5 du Code Pénal,

Vu le décret n° 2019-1082 du 23 octobre 2019 relatif à la réglementation des engins de déplacement personnel,

Vu le décret n° 2022-31 du 14 janvier 2022 relatif à la réglementation des cyclo mobiles légers et modifiant le code de la route,

Considérant que les voies de circulation sont très utilisées sur la Commune et qu'elles sont souvent bordées de zones de stationnement, que dès lors les risques de collisions sont augmentés,

Considérant que la maniabilité des EDPM en situation réflexe face à un danger, ne présente pas toutes les garanties d'équilibre et conduit très généralement à des chutes plus ou moins graves et des blessures aux articulations basses par une mauvaise réception,

Considérant que les incitations qui sont faites aux personnes en matière d'équipement, dans l'intérêt de leur sécurité, sont rarement suivies d'effet,

Considérant que le nombre de personnes tuées en France alors qu'elles circulaient sur un EDPM était de 7 en 2020, 24 en 2021 et 34 en 2022 (sources ONISR données définitives jusqu'en 2021, provisoires en 2022)

Considérant que le nombre de personnes gravement blessées en France alors qu'elles circulaient sur un EDPM était de 211 en 2020, 431 en 2021 et 570 en 2022 (sources ONISR données définitives jusqu'en 2021, provisoires en 2022),

Considérant l'intensification des accidents sur les arrondissements de Béthune et Lens mettant en cause des conducteurs de trottinettes et suivis très généralement des transferts en hôpital suite à des blessures sévères,

Considérant qu'il y a lieu, dans l'intérêt de tous et au regard des circonstances locales, de réglementer la circulation des EDPM sur la Commune d'Hersin-Couigny,

DECIDE

ARTICLE 1 : La circulation des EDPM est autorisée dans les formes de l'article R 412-43-1 du Code de la Route, dès lors qu'elle s'effectue sur les pistes cyclables de manière ininterrompue.

ARTICLE 2 : Au même titre que les autres usagers de la route, les conducteurs d'EDPM doivent connaître et respecter les règles du code de la route :

- Pour pouvoir circuler sur la voie publique, les engins doivent être bridés à 25 km/h,
- La conduite d'un EDPM est interdite à toute personne de moins de 14 ans.

Envoyé en préfecture le 04/09/2023
Reçu en préfecture le 04/09/2023
Publié le
ID : 062-216204436-20230904-A23_9-AR

- Le transport de passagers est interdit,
- Il est interdit de porter à l'oreille des écouteurs ou tout appareil susceptible d'émettre du son,
- Comme pour les vélos, il est interdit de conduire sous l'influence de l'alcool ou après usage de stupéfiants,
- L'assurance de l'EDPM est obligatoire, car il est considéré comme un véhicule terrestre à moteur par le code des assurances,

ARTICLE 3 : Dans toutes les autres conditions de circulation et dans la mesure où il n'existe pas sur le territoire de la Commune de bandes cyclables ininterrompues, le port du casque et d'une chasuble réfléchissante est obligatoire, quels que soient le moment de la journée et les conditions atmosphériques.

ARTICLE 4 : La circulation des EDPM est interdite sur les trottoirs. L'engin est autorisé à circuler sur les trottoirs si son propriétaire ou utilisateur marche à côté en le tenant à la main et le moteur éteint. Cette disposition ne s'applique pas aux personnes à mobilité réduite équipées d'un fauteuil à moteur.

ARTICLE 5 : La circulation des EDPM est interdite en sens interdit y compris dans les zones 30.

ARTICLE 6 : Toute violation du présent arrêté sera constatée et poursuivie selon les lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 7 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Major de la Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera transmise au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait à HERSEN-COUPIGNY, le 4 septembre 2023

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en Sous-Prefecture
Le 04/09/2023
Et de l'affichage et/ou notification le 04/09/2023



Le Maire,
Jean-Marie CARAMIAUX

NB : Conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire 59014 LILLE CEDEX, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire dans un délai de 2 mois à compter de son affichage et de sa signalisation. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivants la réponse (l'absence de réponse vaut décision implicite de rejet).

Affaires sociales et solidarité

Edito



« Le logement ! Vous avez dit ? oui logement... Une situation pas facile en ces temps qui courent. Il faut savoir que l'offre est inférieure à la demande.

Je vais maintenant vous rappeler les règles que nous appliquons depuis 2008.

Les pleins pieds : prioritaires aux PMR (personne à mobilité réduite) et aux retraités pour cause de futurs problèmes liés aux pathologies des séniors.

Rappelons que la typologie du logement doit être adaptée à la composition familiale. Certains se plaignent à dire ironiquement qu'il y a des passe-droits ! Je ne peux accepter une telle critique. N'oubliez pas qu'il y a une "date de dépôt du dossier". Nous sommes en possession du logiciel SNE (serveur national d'enregistrement) sur lequel un agent, en l'occurrence, Delphine POULET, a été formée. Delphine vérifie et enregistre, devant vous, votre demande et vous pourrez constater de visu qu'il n'y a aucun passe-droit. Elle est à votre disposition les mardis et jeudis de 9 H à 12 H.

Quant aux cas bien spécifiques : séparation, divorce, violence intraconjugale, la Municipalité ne peut être tenue pour responsable des problèmes liés à la vie personnelle et privée. Parfois, certaines remarques fusent : « un tel ou une telle a obtenu un logement ». Oui. Il faut savoir que le Préfet du Pas-de-Calais a le droit de placer des locataires dans le cadre du contingent préfectoral. Il s'agit de la loi Dalo (droit d'accès au logement).

Je résume donc : les droits de Monsieur le Préfet, les problèmes individuels urgents, un parc locatif restreint, vous comprendrez que nous ne pouvons faire de miracles, que nous faisons du mieux que nous pouvons, sans favoriser quiconque et dans le respect de chacun.»

Jean-Pierre BEVE,
1^{er} Adjoint et Vice-Président du CCAS

Préparez-vous pour une fin d'année chaleureuse

Inscrivez-vous dès maintenant pour le colis du CCAS !

Un colis pour célébrer, réconforter et partager...

Le colis de fin d'année du CCAS est bien plus qu'un simple cadeau. C'est un geste de solidarité et de proximité envers nos concitoyens qui méritent tout notre soutien. Il est destiné aux personnes bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), de l'Allocation Compensatrice de Tierce Personne (ACTP), de la Prestation Compensatrice du Handicap (PCH) et de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA). Cette initiative vise à alléger le quotidien et à répandre la chaleur humaine de la saison.



Comment vous inscrire ?

Pour vous inscrire et bénéficier du colis de fin d'année, nous vous invitons à contacter le CCAS au 03-21-27-74-82. Notre équipe dédiée se fera un plaisir de vous accompagner dans les démarches nécessaires. Un justificatif de votre éligibilité sera demandé, afin de garantir que ce colis atteigne bien les personnes qui en ont besoin.

Bons d'achats

Le Conseil d'Administration du CCAS a reconduit, cette année encore, les bons d'achat de 25 € à destination de nos ainés, nés avant le 1er janvier 1959.



Reconstruction du chèque combustible !

L'automne est arrivé, apportant avec lui une fraîcheur qui nous rappelle l'importance du confort chez soi. Pour soutenir les Hersinois, la municipalité lance sa campagne de distribution du chèque combustible.

Qu'est-ce que le chèque combustible ?

Le chèque combustible, c'est une main tendue vers une saison plus chaleureuse pour nos foyers. Il s'agit d'une aide financière directe destinée à soutenir les habitants de notre commune dans leurs besoins en chauffage.

Nous savons que les mois les plus froids peuvent engendrer des défis financiers pour certaines familles. Le chèque combustible incarne notre dévouement à garantir un environnement chaud et accueillant pour tous.

Le chèque combustible pour qui ?

Le chèque combustible s'adresse tout particulièrement aux foyers les plus modestes. Nous sommes conscients que les charges liées au chauffage peuvent peser lourdement sur les budgets familiaux, surtout pour ceux qui rencontrent des défis financiers.

C'est pourquoi cette mesure est spécifiquement conçue pour alléger le fardeau des foyers aux revenus plus restreints. Notre objectif est de garantir que personne ne se trouve confronté au froid hivernal par manque de moyens.

Comment cela fonctionne ?

Pour faire la demande du chèque combustible et bénéficier de cette précieuse aide, nous vous invitons à suivre une démarche simple et personnalisée. Pour prendre rendez-vous, veuillez contacter les services du CCAS au 03-21-27-74-82.

Lors de votre rendez-vous, veuillez vous munir des originaux des documents suivants : le livret de famille et une pièce d'identité, votre dernière fiche de salaire, la dernière notification de la CAF ou le relevé de compte correspondant, le dernier paiement de Pôle Emploi ou le relevé de compte, le dernier paiement des pensions ou le relevé de compte, les justificatifs de vos charges mensuelles ou prélèvements (tels que l'eau, l'électricité, le gaz, l'assurance maison, scolaire, quittance de loyer, impôts fonciers, pensions alimentaires reçues ou versées, mutuelle, et avis d'imposition), ainsi que toute information concernant vos crédits, dettes, indemnités journalières de la CPAM, et pension de réversion.

Ces éléments nous permettront de traiter votre demande dans les meilleures conditions et d'assurer que le chèque combustible parvienne à ceux qui en ont le plus besoin. Votre coopération est cruciale pour faciliter ce processus et garantir que cette aide atteigne les foyers qui en ont besoin.

Rétrospective de la campagne "Des coeurs et des pattes protégés" :

Pour le bien-être animal

En collaboration avec "L'Arche du 62", notre ville a récemment organisé la campagne "Des Cœurs et des Pattes Protégés", visant à stériliser les chats errants. Cette initiative a renforcé notre engagement envers le bien-être animal et la préservation de notre environnement. Les habitants ont activement participé, témoignant ainsi de notre solidarité envers nos amis félin, relâchés au même endroit. Pour plus d'informations sur les actions de "L'Arche du 62". <https://www.facebook.com/Archedu62Barlin>



Découvrez le Taxi Séniор



Thérèse Poiret
Adjointe au
Développement
du Quartier du N° 2,
3^{ème} et 4^{ème} Âge



**La Commune d'Hersin-Coupigny, par le biais
du CCAS, met à disposition des besoins, le
service : Taxi Sénior.**

**Spécialement conçu pour répondre aux besoins des concitoyens âgés de 65 ans et plus,
ce service est là pour vous accompagner dans vos déplacements en toute simplicité et
sans conditions de ressources. Un accès facile pour les destinations souhaitées.**

Un accès facile à vos Destinations souhaitées :

Le taxi sénior offre la liberté de vous déplacer dans la commune et dans un rayon de 15 kilomètres, que ce soit pour vous recueillir sur une tombe, rendre visite à un proche à son domicile ou à l'hôpital, vous rendre chez le coiffeur, effectuer vos courses, ce service est là pour vous, à l'exclusion des rendez-vous médicaux.

Horaires de disponibilité :

Le service est ouvert pour vous accueillir du lundi au vendredi, de 09h à 11h et de 14h30 à 16h.

Tarifs :

2 € pour une course dans la commune et 2 € 50 pour une course à l'extérieur

Comment réserver votre déplacement :

en contactant le CCAS au 31-21-27-78-82 ou au 06-75-22-52-79

Une voiturette au cimetière

est disponible pour les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées.

Ce véhicule, conduit par un agent municipal, peut accueillir jusqu'à 3 personnes en plus de son conducteur. Il est accessible aux personnes à mobilité réduite grâce à un système de rampe d'accès.

Pour bénéficier de ce service, il est nécessaire de réserver au préalable en contactant le cimetière communal au 06.18.16.35.11.

Ce service est gratuit et est proposé du lundi au vendredi inclus de 8h à 18h. Il permet de se déplacer plus facilement dans les allées du cimetière, qui sont parfois vallonnées et difficiles d'accès.



Ce service répond aux besoins des habitants d'Hersin-Coupigny, qui souhaitent pouvoir se rendre au cimetière dans de bonnes conditions. Il permet de rendre le cimetière plus accessible à tous et de faciliter les visites aux défunt.

Les permanences au CCAS



Travail Tremplin Solidarité

sur rendez-vous au 03.91.80.08.80.



Assistance Sociale Carsat

Rendez-vous au 36 46.



Carsat

Sur rendez-vous au 3960

Passeport Forma

Sur rendez-vous au 03.21.64.47.50.



Mutuelle Just

Sur rendez-vous au 08.09.54.60.00 ou sur
www.just.fr rubriques «Nos agences & permanences».



Point d'Information Médiation Multi-services

Sans rendez-vous : le 1^{er} jeudi du mois de 13^h30 à 16^h30.



Caisse d'Allocations Familiales

Les 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} mercredis du mois
 (sauf juillet/août). sur rendez-vous au
 03.21.27.74.82, sur la caf.fr ou au 32 30.



Point d'Accès au Droit (PAD)

Sur rendez-vous au 03.62.61.48.90



Familles rurales : Micro-crédit, litige, dossier de surendettement

Sur rendez-vous au 03.21.27.74.82.



Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)

Sur rendez-vous au 03.21.61.50.16 ou par
 courriel à plie.bethune@free.fr.



Mission Locale (pour les moins de 26 ans)

Tous les mardis de 9^h00 à 12^h00,
 hors vacances scolaires,
 ou sur bruay-la-Buissière avec rendez-vous au 03.21.52.96.60.



Développement durable

Fête de la Nature

Un moment enrichissant

Monsieur le Maire, Jean-Marie Caramiaux, et Monsieur Pierre-Emmanuel Gibson, président du Sivom du Béthunois, ont participé à cette manifestation.



La Fête de la Nature qui s'est déroulée pendant une semaine complète, a offert une expérience riche en découvertes et en surprises.

Les participants ont été invités à admirer la beauté de notre nature tout en prenant part à des Ateliers Créatifs animés par le service jeunesse et nos partenaires et des activités en plein air. Les familles ont trouvé l'occasion idéale pour une sortie en famille.



Travaux

Laurent Fontaine,
Adjoint aux travaux



Marquage au sol



La commune s'est récemment engagée dans une initiative de rafraîchissement des marquages au sol essentiels tels que les parkings de la mairie, les rues principales et les cours d'écoles. Cette démarche vise à revitaliser notre environnement urbain, assurant ainsi sécurité et esthétique pour tous.

Visite des chantiers communaux par M. le Maire et son Adjoint, Laurent Fontaine

Un été actif pour l'avenir éducatif.

Au cours de cette période estivale, Monsieur le Maire, Jean-Marie Caramiaux, accompagné de Monsieur Laurent Fontaine, adjoint au Maire délégué aux travaux, a entrepris une série de visites enthousiastes sur divers chantiers de la commune. L'objectif central de ces visites était de superviser de près les travaux et les aménagements en cours au sein de nos établissements scolaires, notamment à l'école

Marie Curie et à l'école Frédéric Chopin. Ces efforts conjugués visent à garantir que la rentrée de septembre se déroule dans des conditions optimales pour les enfants de notre commune. Les écoles revêtent une importance primordiale, pour créer un environnement éducatif propice à l'épanouissement de nos enfants.



Travaux de l'école Marie Curie

Réalisation accomplie...

Dans le rétroviseur de l'été passé, la municipalité n'a pas pris de répit. Des travaux entrepris à l'école maternelle Marie Curie durant la période estivale sont terminés. Nos équipes techniques ont réhabilité une classe entière (électricité, murs, plafonds, sols et peintures).

Ces travaux ont été nécessaires pour l'ouverture d'une classe supplémentaire. Les couvertures du préau ont été remplacées améliorant ainsi l'environnement de l'école.



Pendant les travaux



Changement du dôme

Récemment, une étape significative a été atteinte dans la rénovation de l'école maternelle Curie. Les couvertures des préaux ont été remplacées, améliorant ainsi l'environnement de l'école.



Actualités municipales



Jérôme Colombani,
Conseiller délégué aux festivités



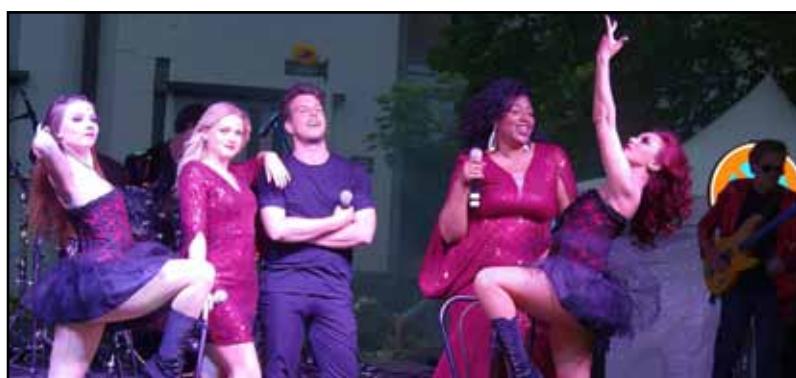
Festivités du 14 juillet

La magie du 14 Juillet a envoûté notre commune lors d'une soirée inoubliable placée sous le signe de la musique et joie.

Alors que les étoiles scintillaient dans le ciel, nos cœurs ont vibré au rythme envoûtant du chanteur Boris, de la talentueuse Laura et du groupe Funky Road.

Boris a fait résonner sa voix puissante, Laura a enchanté le public avec sa présence captivante, tandis que le groupe Funky Road a su mettre le feu à la scène avec son énergie contagieuse.





Un éblouissant feu d'artifice a illuminé le ciel nocturne, laissant derrière lui des traînées de couleurs et des émotions qui resteront gravées dans nos mémoires. Cette soirée, marquée par la musique, la danse, nous a rappelé la beauté du bien vivre ensemble et de célébrer les

moments précieux de la vie.

Les photographies qui suivent vous trans- portent au cœur de ces festivités vibrantes. Découvrez les sourires, les instants de complicité et les éclats de rire.





« Village Aventure »

Une journée d'aventures en famille



Le 24 septembre dernier, la municipalité, par le biais de Jérôme Colombani et l'association Asphalte Classic, a organisé le "Village Aventure" à la base de loisirs située rue Marcel Rémi. Cette journée exceptionnelle, gratuite pour tous, a proposé une variété d'activités pour les petits et les grands.

Parmi les stands présents, les visiteurs ont pu retrouver une exposition de véhicules de

prestige, des jeux gonflables, des promenades en poney, un mur d'escalade et une tyrolienne, etc...

Les enfants ont été ravis de pouvoir s'amuser en plein air et de découvrir de nouvelles activités. Les adultes ont également profité de cette journée pour se détendre et passer un moment en famille.

L'événement a été un franc succès, avec plus de 1 000 participants. La municipalité remercie tous les visiteurs pour leur présence et leur enthousiasme.



Vie sportive

Simon Favier,
Adjoint aux sports



«Faites du sport»



Dès les premières heures, le foisonnement d'activités a captivé petits et grands. Les associations locales, cœur battant de cette fête, ont offert des démonstrations impressionnantes, dévoilant la diversité et la richesse du paysage sportif hersinois.

L'un des moments phares de cette journée fut sans conteste la présence de la délégation de la Fédération Française de Judo. Cécile Grasso-Nowak, Championne Olympique 1992, accompagnée de son équipe, a ravi l'assistance. Ses échanges avec les jeunes sportifs et sa disponibilité ont marqué les esprits, ajoutant une dimension exceptionnelle à cette journée.



Zoom sur...

Le Sous-Préfet en visite à Hersin-Coupigny

Le 12 juillet dernier, Monsieur Eddie Boutera, Sous-Préfet de l'arrondissement de Béthune, a visité la commune d'Hersin-Coupigny accompagné de Monsieur Jean-Marie Caramiaux, Maire de la commune.
Cette visite a permis de découvrir les différents sites et installations de la commune, ainsi que les projets en cours.

Monsieur Le Sous-Préfet a tout d'abord été confronté à l'état d'abandon du quartier du N°9. Il a été informé de la décision du bailleur "Maisons et Cités" de procéder à la destruction de ses 17 logements. Cette initiative marque le début d'une transformation positive pour la commune.



La visite s'est poursuivie par le site du Mont de Coupigny, autrefois connu comme un centre aéré. Monsieur le Maire a expliqué à Monsieur le Sous-Préfet l'histoire riche de ce lieu, mais surtout sa nouvelle vocation tournée vers l'écologie.

Désormais, cet espace est dédié à la préservation de l'environnement, favorisant ainsi des initiatives en faveur de l'écologie et de la durabilité.

Un arrêt a également été effectué sur le terrain SNCF de la rue Tirtaine. Malheureusement, Monsieur le Sous-Préfet a été confronté à l'état d'abandon de ce site, résultant d'un contentieux toujours en cours entre la SNCF et le promoteur immobilier qui avait initialement prévu d'aménager cet espace.



Juste à côté du site précédent, sur le parking attenant, Monsieur le Sous-Préfet a été stupéfait par le nombre de voitures stationnées, certaines étant même dans un état délabré. Il s'est engagé en collaboration avec Monsieur le Maire et les services de l'État à explorer des solutions concrètes pour remédier à cette problématique.



La visite a également permis de constater la présence d'une friche industrielle, autrefois occupée par l'entreprise de métallurgie SICAM, située aux rues Jean-Jaurès et Jules Ferry. Monsieur le Maire a présenté à Monsieur le Sous-Préfet les différentes possibilités de réutilisation de ce terrain.



La visite s'est terminée par la présentation du quartier du N°2 par Monsieur le Maire, offrant ainsi à Monsieur le Sous-Préfet une vision globale de la commune.

Vers un projet « Vert »

Monsieur le Sous-Préfet a pu également découvrir le périmètre situé à proximité du complexe Futura et du collège. Ce site est destiné à subir des modifications, et l'une des principales évolutions prévues est la création d'un parking "vert".

Cette initiative vise à concilier les besoins de stationnement avec l'engagement envers l'amélioration du cadre de vie.



Tous ensemble pour la Culture

Edito



« Il y a le ciel, le soleil, la mer... »

Une belle ritournelle d'été qui a déjà un arrière goût d'hier !

Septembre est arrivé, la rentrée scolaire est passée, les écoliers, les collégiens, les lycéens ont troqué leurs bermudas contre des tenues de ville plus adaptées.

Rappelons-nous néanmoins les épisodes culturels qui ont rythmé notre printemps avant même que ne s'installe l'été, rappelons-nous le séjour culturel à Talmont, le printemps des Poètes, le gala de danse de Modern'Jazz, la fête de la musique...

Notons dans nos tablettes les journées du Patrimoine du 16 septembre, la Nuit de la lecture du 27 janvier 2024 et inscrivons-nous à l'atelier d'écriture poétique pour bâtir ensemble de jolis textes sur

le thème choisi par le Ministère de la Culture.

Bonne lecture !

Danièle Demerville,
Adjointe chargée de la Culture.

Le voyage culturel annuel



Il a eu lieu du dimanche 23 avril au samedi 29 avril 2023 en Vendée, au club « Les jardins de l'Atlantique » de Talmont. Il a de nouveau connu un réel engouement auprès des participants

avec l'accueil dans un cadre magnifique en bordure de l'océan et des découvertes culturelles à la fois enrichissantes et aussi distractives.

Magnifique spectacle par les danseuses du groupe « Modern'Jazz »

Ce samedi 17 juin le Modern Jazz Club nous a offert son gala de danse annuel en la salle des fêtes.



Il y avait les « éveils de Julie », « les petites d'Elise », « les ados de Julie et Élise », « les grandes de Gwendoline », « les confirmées » et « les mamans » ! Elles nous ont offert elles aussi des chorégraphies de qualité, dépassant le stress qui les habitait avant leur apparition sur scène.

Les costumes étaient magnifiques, les décors raffinés et les effets de lumière réussis.

Nos jeunes avaient oublié la fatigue des

répétitions, donnant au public le meilleur d'elles-mêmes, certaines dansant même plus d'une quinzaine de morceaux !

Au final, Coralie, leur présidente, les a félicitées remerciant tout le « staff » qui gravite dans l'ombre, couturières, habilleuses, sonorisateur, remerciant également chaleureusement Monsieur le Maire qui leur met à disposition gratuitement la salle des fêtes pour ce magnifique gala annuel.





Le Printemps des poètes

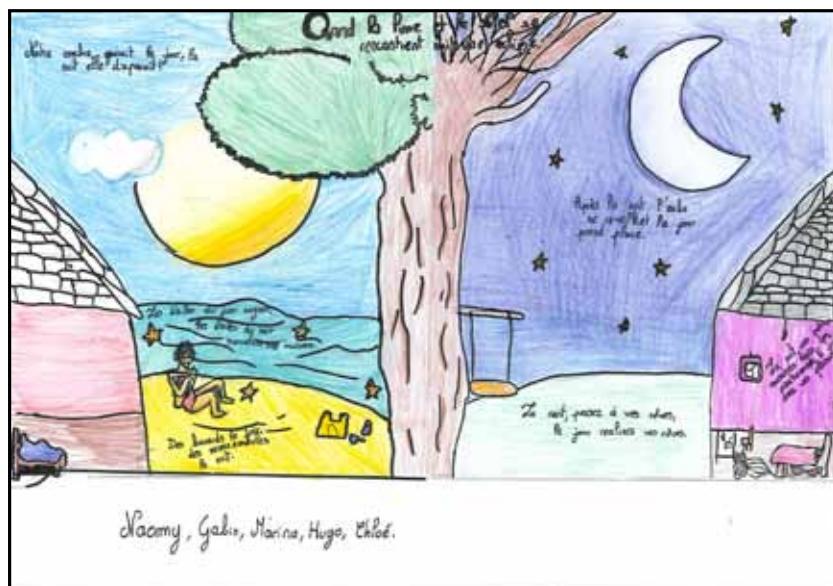
Pour cette édition 2023,
le Ministère de la culture,
le Centre national du livre, le
ministère de l'Education Nationale et de la
jeunesse, nous proposaient de réfléchir sur le
thème « FRONTIERES »

Sophie Nauleau, sa directrice artistique définissait ainsi ce projet : « *Les frontières ne sont pas que géopolitiques ou armées. Pas qu'un enjeu meurtrier. Ni une ligne de front fortifiée. Il en est de même que l'on ne cesse de franchir, du petit jour à la minuit, de l'enfance au lendemain, du visible au caché, de la mort à la vie, du réel à la poésie. Ce*

monde qui rassemble, étonne, dépaysé plus qu'il ne sépare. Ces limites qu'il nous faut constamment repousser. Ce danger qu'il nous faut conjurer ».

Comment aborder cette nouvelle réflexion avec notre service culturel et l'approcher différemment que par le biais d'interventions de théâtre ou d'exposition ?

C'est alors que l'idée de création d'un atelier d'expression poétique a germé, a vu le jour et s'est mis en place pour un travail d'écriture avec des volontaires pour se lancer dans l'aventure.



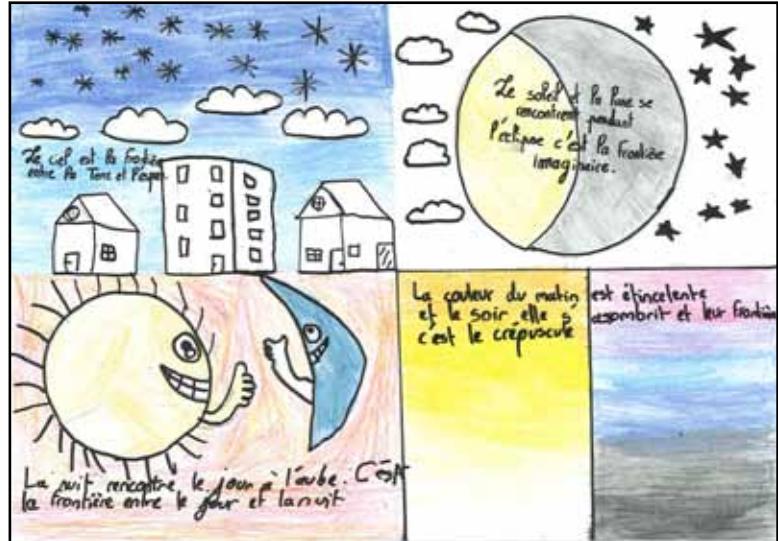
Des rencontres régulières ont eu lieu, des poésies ont été produites. Notre service communication avec Emie a suivi et nous avons ainsi pu produire un livret d'expression poétique qui sera remis prochainement aux intéressées lors d'un moment choisi.

Nous y avons là laissé libre cours à notre imagination, notre envie de jouer avec les mots, les vers, la prose avec originalité, bonne humeur, partage, désir de créativité et même humour.

Nos félicitations à Madame Jeanne Flamme, Madame Eliane Lest, Madame Claudine Nuter, Madame Thérèse Crétal, Madame Edith Carlier et Madame Thérèse Poiret

Notre Maire, Monsieur Jean-Marie Caramiaux, dans le préambule du livret, les félicite et « exprime l'espoir que cette initiative permettra à d'autres talents hersinois ignorés de se faire connaître ». Si le cœur vous en dit, n'hésitez pas et répondez à notre demande en venant nous en parler et rejoindre notre atelier. Donnons un coup de projecteur sur les poèmes des élèves du CM2 de l'école Jules Vallès qui, une nouvelle fois sous l'égide de leur maître Monsieur Olivier Prédalle, nous ont écrit et illustré notre édition 2023, « FRONTIERES ».

Le thème du prochain Printemps des Poètes sera : « La Grâce ». Pour les 25 ans du Printemps des Poètes, il la représentera, dans tous ses états, du plus sublime à celui, brutal et définitif, qui foudroie sur le coup.



La fête de la musique et les Rats Singer's

Il faisait beau ce 21 juin 2023 aux étangs « la Claire Fontaine » et c'est là que les Rats Singer's nous ont offert leur concert de plein air.

Monsieur Michel Dandre, leur président, prend toujours le même plaisir à nous raconter comment leur est venu le nom du groupe : en 2005 c'est le nom du Cardinal Joseph RATZINGER élu en tant que Pape qui leur a fait imaginer leur nom de scène.

RATZINGER est devenu pour eux : les Rats Singer's interprétant fidèlement du Jazz New Orléans, du swing...

Les mélomanes et amateurs de jazz ont pris plaisir à venir assister à leur concert gratuit dans ce cadre bucolique apprécié des hersinois.



Concert de l'école de musique



Un projet de street art « le Souffle des Muses »

Dans le cadre de sa politique culturelle la CABBALR (Communauté d'Agglomération BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE) propose aux communes un nouveau projet cette année : « le Souffle des Muses » en partenariat avec le Louvre.

Des artistes de renommée internationale seront en résidence à partir de septembre pour réaliser un parcours d'œuvres inspirées de celles du Louvre.

Ceux-ci identifieront les lieux au sein desquels leur Art s'exprimera le mieux.

Notre service culturel s'est inscrit dans l'opération et a transmis au coordonnateur les différentes précisions dont il avait besoin.

Souhaitons simplement que notre cadre de vie retienne l'attention des artistes et que notre candidature soit acceptée !



Le concert de cette fin d'année 2023 a été une réussite. Le 3 juin Monsieur Pierre Delengaigne, directeur de l'école de musique, avait réuni à la salle des fêtes de notre ville, les différentes classes d'instruments afin que, comme rituellement, chacune d'entre elles donne sa présentation.



Saluons l'innovation de Benjamin, le professeur de guitare qui avait rassemblé ses élèves d'Hersin et ceux de Bully-les-Mines et félicitons les pour la prestation qu'ils nous ont offerte tant pour la qualité que pour l'originalité des morceaux interprétés, Benjamin accompagnant vocalement les mélodies jouées.



Dynamisme local

AMT, l'entreprise de transport hersinoise

contact@transport-amt.com



Au cœur de la commune d'Hersin-Coupigny, une entreprise locale fait parler d'elle par son dynamisme et son

ambition. Nous vous présentons AMT, une entreprise de transport qui a su se démarquer malgré les défis de la période actuelle.

Fondée le 16 août 2022, AMT est le fruit de la collaboration entre deux associés passionnés : Mélanie Martel et Antoine Adélaïde. C'est durant la crise du COVID, une période d'incertitude pour beaucoup, qu'ils ont vu une opportunité et ont entamé leurs premières discussions autour de ce projet audacieux.

Avec 17 ans d'expérience dans le transport, Antoine apporte son expertise et sa connaissance approfondie du secteur. De son côté, Mélanie, fraîchement diplômée de sa capacité de transport en janvier 2020, apporte

une énergie nouvelle et une vision moderne de l'activité. «On se complète parfaitement en termes de compétences et de savoir-faire», nous confient-ils avec une complicité évidente. Leur activité, centrée sur la livraison en vrac de cailloux, de ternaire et d'enrobé, s'adresse à la fois à une clientèle professionnelle et particulière. Avec plusieurs bennes à leur actif, ils assurent des livraisons de qualité, répondant aux besoins spécifiques de chaque client. «Nous envisageons de développer encore plus l'entreprise dès l'année prochaine», partage Antoine avec enthousiasme. Un projet ambitieux, mais à la vue de leur réussite actuelle, tout à fait réalisable.



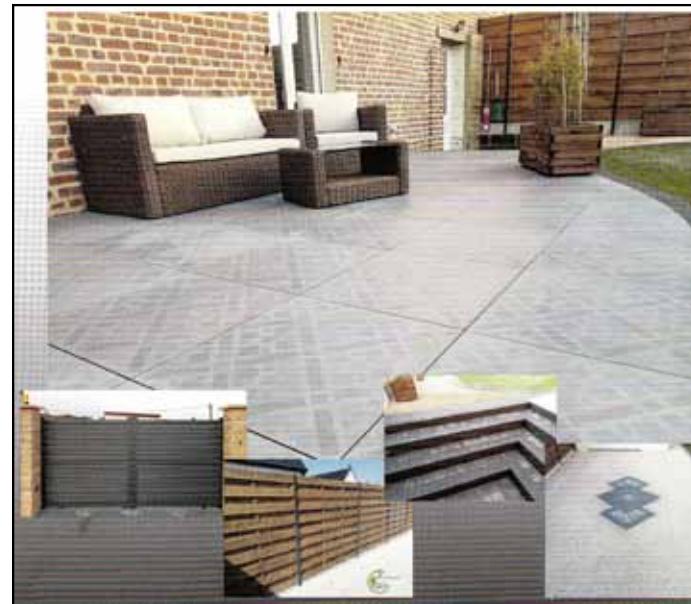
Monsieur Paysage

Pour changer le style de votre portail, clôture, terrasse, accès piéton, accès carrossable...

6 bis, rue Émile Zola
62530 Hersin-Coupigny

Damien PAWICKI
Téléphone : 06.68.83.87.66

Monsieur Paysage
 pawlicki.damien@outlook.fr



Etat-Civil

Arrêté au 15 septembre 2023

Bienvenue à

Eivy HURET
 Emmett RYCKEWAERT
 Giulia CAYET
 Roxanne BROY
 Louis BOQUET
 Elio RANVIN
 Alix DAMIENS
 Eliot DUDEK
 Léonie DELANNOY
 Charly BATTESTI CORDIER
 Sohann DELAPORTE
 Siméon BOROWIAK
 William THUILLIER

Eléanore QUEVA
 Eden DOUTELUINGNE
 Louis LORIO
 Eden DAIX
 Andréa RUHAULT
 Siméo HAYART
 Arthur VITTORI
 Melle VERCOUTRE
 Ayden VIGNEUX
 Julio TASSART VICHERY
 Zoé LOCUFIER
 Maé BEAUMONT
 Kamelya COUSSEMENT
 Agathe CHANTRAINE
 Zaïna POLLET
 Alice DUVERLIE
 Emillyo LUCERO GOURDIN

Luca OKRZESIK
 Lynaïa KAYSER
 Nicolas MEMBRE
 Abigelle STANKIEWICZ
 Chloé LAURENS
 Maria HENCZYK
 Lyana ZEUDE
 Alix DURANEL
 Nahél CARPENTIER MOREL
 Iris GUYO
 Lewis-Florian MERLEVELDE
 Leya DUQUENOY
 Laora ROBBE
 Gabriel GLINEUR
 Lauriane THERY
 Liv POSTILLE
 Etienne HUBERT

Marie-Rose BAK
 Tao VAN ASSCHE
 Enaël DEVAUX
 Mathis MARQUIS
 Emma DEGUFFROY
 Manoé LONGAVESNE
 Morgane LACHERY
 Maëlys SUEUR
 Isaac BISCHOFF
 Naël PIERREZ
 Sophia TRANAIN
 Mario LECOCQ
 Axelle BOUTON
 Alba LEFRANCQ
 Ellie DEBONNET
 Jeanne FERRO-MILON

Ils se sont unis

Barbara MICHALSKI - Romain DUBRULLE
 José OLEJNICZAK - Véronique VAN ASSCHE
 Arnaud DEFER - Marjorie DUJARDIN
 Jean-Charles SINTIVE - Nantenaina DUBREUIL
 Kévin DUFOURNIER - Manon HENNART
 Carine KOZA - Yohann DEVISE
 Charlotte BIRAMBAUX - Alexandre BRICE
 Gwendoline BUISSART - Paul HENCZYK
 Céline VOLCKCRICK - Sébastien HIÉ
 Pierre BRYSBAAERT - Anne CARAMIAUX
 Vincent SOBREIRA RODRIGUES - Laurence SITKO

Alexandre GRANSARD - Suzanne DUPUIS
 Logan DELRIVE - Justine LELOIR
 Jérémie PETIT - Vanessa GILBERT
 Cédric LAVALLÉE - Sonia LAVOINE
 Aurélie CHARLET - Elodie DUHAMEL
 Emeline LEVELEUX - Audrey CARON
 Camille ROBILLARD - Nicolas DURIEZ
 Jérôme TELLIER - Maryline CALONNE
 Romain RODZIELSKI - Adeline CROMBEZ
 Christian WOJCIESZAK - Marie-Claude TRABOUILLET
 Manon VOLCKAERT - Jean-David LAIGNEL
 Jean-Denis VANDENBUSSCHE - Françoise LEBAS
 Adrien BADAIRE - Stéphanie LOUCHEZ

Pacte Civil de Solidarité

Frédéric HUDY et Nathalie ORTOLANO
 Jeoffrey LEST et Nathalie VASSE
 Laura DOUGLAS et Luc WATINE
 Cindy PIETERSOONE et Emanuel TRONCZYK

Christophe DELANNOY et Laura LENAGNE
 Julien BRUNEL - Elodie LAIGLE
 Fabien BUCHET - Céline GROUX
 Gayelord DANNET - Colyne LEROUX
 Cindy BAILLEUL - Frédéric FRERE
 Sandy FLAMENT - Océane WEPPE

Jérémy BOGAERT - Jessica SARRAZIN
 Tiphanie LANCIAL - Kévin CLAY
 Eddy POLLET - Anaïs GALLET
 Anthony JEANJEAN - Maurine DESLYPER
 Jérôme CORNUEL - Maïlys GUFFROY

Ils nous ont quittés

Reynald CUVELLIER
 Jean-Pierre THORÉ
 Jacqueline SALA Epouse BACLET
 Edmond CIESIELSKI
 Raphaël DE PAOLIS
 Roger HERMANT
 Raymond LAHUTTE
 Sylvie FONTOWICZ
 Georges KAYSER
 Corinne HAUTECOEUR — DELBECQUE
 Bernard GREND
 Kazimiera GOSCINIAK
 Christian GAVOIS
 André FIEVET
 Yvette FERNANDES Vve PLU M ECOCQ
 Irène ADAM KI EWICZ Vve MUSIELAK
 Georgette MARCHE Vve LUNE
 Marie-Anne CHEVALIER
 Marie-Thérèse WROBLEWSKI Eps WANTIEZ
 Marlène PAILLET Epouse NATTE

Jean-Pierre WOZNIAK
 Bernard KAPUSTA
 Tony LEJEUNE
 Noëlla HANOT Vve CALONNE
 Thérèse DELBECQ Eps DELCOURT
 Jocelyne VITTORI
 Paul AUGAIT
 Bernard BOIDIN
 Charles-Louis LACROIX
 René DUHAMEL
 Marie-Thérèse DASSONVILLE Eps DUMORTIER
 Didier FLAMENT
 Michel CODRON
 Roger SENSE
 Rosalie LEJEUNE Vve DUPLOUCH
 Franck BERNARD
 Gilbert DUQUESNOY
 Franck TONNEAU
 Gertrude TYRKA Vve STANISLAWSKI
 Nicolas BOIDIN
 Jacqueline MÉHAY Vve CROGIEZ

Jean-François GAJNY
 Janine BERTON Vve BERNARD
 Christiane MAKOS Vve LACROIX
 Steven DUCAUROY
 Odette DALLONGEVILLE Vve CALONNE
 Michel HYZOREK
 Marie TRÈBISZ Vve JEDRASZAK
 Jules PRÉVOST
 Claudine DUBOIS Vve CHEVALIER
 Marie EGGERMAN
 Génovéfa KOWALSKI Vve CEGLER
 Joseph PIEKARSKI
 Sophie GRAJCAR Vve COUSYN
 Christophe FACON
 Christine JOUY Vve BERTON
 Augusta VEROOTEN Eps MAKOWSKI
 Serge LATOUR
 Anne-Marie CLÉMENT Vve DÉMONT
 Estelle VISCAR
 Françoise LÉTOQUART Eps SNIATECKI
 Marie DUBURQUE Vve RICQUEBOURG

Parrainage civil

Lyam D'HONDRT
 Karl RUHAULT
 Anna SWYNGEDAUW

Emma JEANJEAN
 Emmy FICHEL
 Jules RISSEN
 Charly BATTESTI
 Clémentine MOCHEZ

Siméo HAYART
 Lilou DURIEZ
 Jules GUYO
 Sacha SAINT-YVES
 Sohann DELAPORTE

Romane RISSEN
 Nahél CARPENTIER MOREL
 Lyam VOLCKAERT
 Maylann CRETEL
 Kaïs WATTÉ

Groupe « Tous Ensemble Continuons »

La presse en a fait largement écho, Monsieur le Maire, Jean-Marie CARAMIAUX a été agressé puis menacé de mort par un Hersinois. Présenté de suite au parquet, cet individu a écopé d'un mois de prison ferme et de 3 mois avec sursis.

De tels comportements sont inacceptables, sachant, que d'autres personnels et élus avaient été également menacés auparavant.

Il serait grand temps de faire un retour sur les valeurs en vigueur qui existaient par le passé. Les règles valent pour toutes et tous, jeunes et moins jeunes. Trop de conflits de voisinage pourrissent la vie des Hersinois, mobilisant les gendarmes, les pompiers, le SAMU, les élus qui ont d'autres choses à faire.

De mon lieu d'habitation, régulièrement vers 17 H – 17 H 30, je vois des jeunes adolescents, packs de canettes sous le bras, se diriger vers le jardin public.

Est-ce normal ? Je vous laisse la réponse, sachant que les détritus, eux, sont laissés pour les employés des services techniques. Je n'oublierai pas de citer qu'il en est de même pour certains adultes qui ont ce même type de comportement.

Il faut donc réapprendre la politesse, le respect, la courtoisie, la loyauté, les comportements humains.

Pour cela il faudrait que nos élus, au plus haut sommet de l'Etat, montrent l'exemple. Il est très grave pour notre République d'avoir à assister à ces scènes honteuses, je dirai même d'une bassesse incroyable. Mes propos valent également pour les élus locaux que nous sommes.

Bonne rentrée à tous.

Groupe « Hersin autrement »

Texte sous la responsabilité de ses auteurs (Orthographe et syntaxe)

Stationnement abusif : STOP AUX INCIVILITÉS

Depuis maintenant plusieurs années des voitures occupent abusivement l'espace public et tous les parkings de la commune. D'autres véhicules « épaves » sont laissés à l'abandon sur les parkings parfois à proximité des écoles, sans oublier les automobilistes qui se garent les quatre roues sur les trottoirs ! Ces incivilités mettent en danger la sécurité des piétons et nous polluent la vie.

Au rayon des incivilités les voitures stationnées durant des semaines voire des mois dans la commune sont sources de nombreux désagréments. Ces véhicules appelés « ventouses » sont de véritables nuisances quotidiennes pour les riverains, ils entraînent, un problème de sécurité des piétons et d'accessibilité aux places de stationnement. Ce phénomène ne date pas d'hier et tend à se développer de plus en plus au fil des mois et des années. Tous les quartiers sont désormais impactés. (Place de l'église, parking de la perception, parking de la piscine, place de la gare, Parc Germinal, rue Émile Tirtaine, rue du 8 Mai, etc) la liste serait trop longue. À cela, il convient d'y ajouter certains véhicules totalement abandonnés à l'état d'épave. Ces voitures contribuent à développer un sentiment d'insécurité, nuisent fortement au cadre de vie et ne donnent pas une belle image de notre commune.

Pourtant une solution existe ! Ainsi lors du conseil municipal de juin 2022 une délibération* a été adoptée concernant le droit de voirie et redevance pour occupation du domaine public. Cette délibération devait entrer en vigueur en septembre 2022. Pourquoi n'est-elle pas appliquée ? Pour rappel, aux termes de l'article R417-12 du code de la route « est considéré comme abusif le stationnement ininterrompu d'un véhicule en un même point de la voie publique ou de ses dépendances pendant une durée excédant 7 jours».

VERS DES TROTTOIRS ENTIÈREMENT RÉSERVÉS AUX VOITURES. Cet article ne serait complet si on n'y abordait pas les incivilités liées au stationnement des véhicules (toutes les roues sur le trottoir). Mais là aussi la législation est claire : « Le stationnement devient une infraction au Code de la route dès lors qu'il entrave la circulation d'un piéton, d'un cycliste ou d'une poussette. » Le stationnement complet sur un trottoir est le cas de figure le plus courant des stationnements gênants dans notre commune. Il est grand temps d'agir, de réagir **car l'on se dirige vers des trottoirs entièrement dédiés aux voitures.** Certes, la tâche n'est pas facile, compte tenu du contexte existentiel de certaines artères et rues de la commune. Toutefois là aussi des solutions existent : le marquage au sol par exemple afin de délimiter les emplacements de stationnement et l'information pour inciter les usagers à utiliser les parkings à proximité. Exemple de la salle de sports VIVRE et de la Piscine Communautaire. Un parking existe face au collège avec un accès piétonnier qui permet de rejoindre les installations sportives. Pourquoi n'est-il pas utilisé ? Cela permettrait de désengorger la rue Victor Hugo route départementale très fréquentée. Alors, n'attendons pas qu'il y ait un drame qui vienne endeuiller notre commune, AGISSEZ ! Hersin Autrement est une force d'opposition constructive qui propose et œuvre dans l'intérêt et le bien être des hersinois.

* Hersin Autrement s'est abstenu lors du vote de cette délibération au motif que celle ci englobait (les échafaudages, les bennes, les dépôt de matériaux : big bag, sable etc) qui n'ont rien à voir avec le stationnement gênant.



Ville d'
Hersin-Coupigny

HALLOWEEN PARTY



MARDI 31 OCTOBRE

SALLE DES FÊTES
DE 14 H 00 À 16 H 00

ENTRÉE RÉSERVÉE AUX ENFANTS D'HERSIN-COUPIGNY ACTUELLEMENT EN PRIMAIRE.